

R.Ph.

KIBUNGU, le 22 juillet 1959.-

RESERVE DU RUANDA
TERRITOIRE DE KIBUNGU



OBJET:

Route Nyabimuli.-

N* 2257 / T.P.1/02/DU.-

ATP

A Monsieur l'Administrateur de
Territoire

à

KIBUNGU.-

Monsieur l'Administrateur,

Suite à ma visite au Migongo la semaine du 6 au 12 juillet 1959, j'ai l'honneur de porter les faits suivants à votre connaissance; j'ai constaté que la route à Nyabimuli était en très mauvais état. J'ai signalé cet état de chose au sous-chef Rukarangira qui m'a déclaré qu'il avait donné à chacun de ses travailleurs un tronçon déterminé. Sans le consulter et sans l'en avertir le Chef Kanyangira a allongé les tronçons de chacun des travailleurs de façon à pouvoir prendre un travailleur C.A.C. et à le mettre sur sa route privée et à le faire travailler dans sa bananeraie.

J'ai constaté qu'il y avait en effet un travailleur sur la route conduisant à la maison du chef.

J'ai signalé au chef Kanyangira que la route était très mauvaise et qu'elle devait absolument être réparée avant la saison des pluies. Le chef Kanyangira m'a déclaré qu'il y avait à Nyabimuli un travailleur qui ne faisait rien. J'ai alors répondu qu'il n'avait qu'à le licencier. Je suis convaincu de la véracité des déclarations du sous-chef Rukarangira mais je n'ai pas voulu le déclarer au chef Kanyangira de façon à ne pas envenimer les relations entre les intéressés.-

L'Agent Territorial Principal,

J. DUPUIS.,

R.Ph.

KIBUNGU, le 22 juillet 1959.-

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE KIBUNGU

OBJET:

Route Nyabimuli.-

N* 2757 /T.P.1/02/DU.-

A Monsieur l'Administrateur de
Territoire

à

KIBUNGU.-

Monsieur l'Administrateur,

Suite à ma visite au Migongo la semaine du 6 au 12 juillet 1959, j'ai l'honneur de porter les faits suivants à votre connaissance; j'ai constaté que la route à Nyabimuli était en très mauvais état. J'ai signalé cet état de chose au sous-chef Rukarangira qui m'a déclaré qu'il avait donné à chacun de ses travailleurs un tronçon déterminé. Sans le consulter et sans l'en avertir le Chef Kanyangira a allongé les tronçons de chacun des travailleurs de façon à pouvoir prendre un travailleur C.A.C. et à le mettre sur sa route privée et à le faire travailler dans sa bananeraie.

J'ai constaté qu'il y avait en effet un travailleur sur la route conduisant à la maison du chef.

J'ai signalé au chef Kanyangira que la route était très mauvaise et qu'elle devait absolument être réparée avant la saison des pluies. Le chef Kanyangira m'a déclaré qu'il y avait à Nyabimuli un travailleur qui ne faisait rien. J'ai alors répondu qu'il n'avait qu'à le licencier. Je suis convaincu de la véracité des déclarations du sous-chef Rukarangira mais je n'ai pas voulu le déclarer au chef Kanyangira de façon à ne pas envenimer les relations entre les intéressés.-

L'Agent Territorial Principal,

J. DUPUIS.,